

# Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes

Étude sur les droits de l'enfant 2021  
Suisse et Liechtenstein

Bettina Brüscheiler, Gianluca Cavelti,  
Mandy Falkenreck, Sybille Gloor, Nicole Hinder,  
Tobias Kindler, Désirée Zaugg



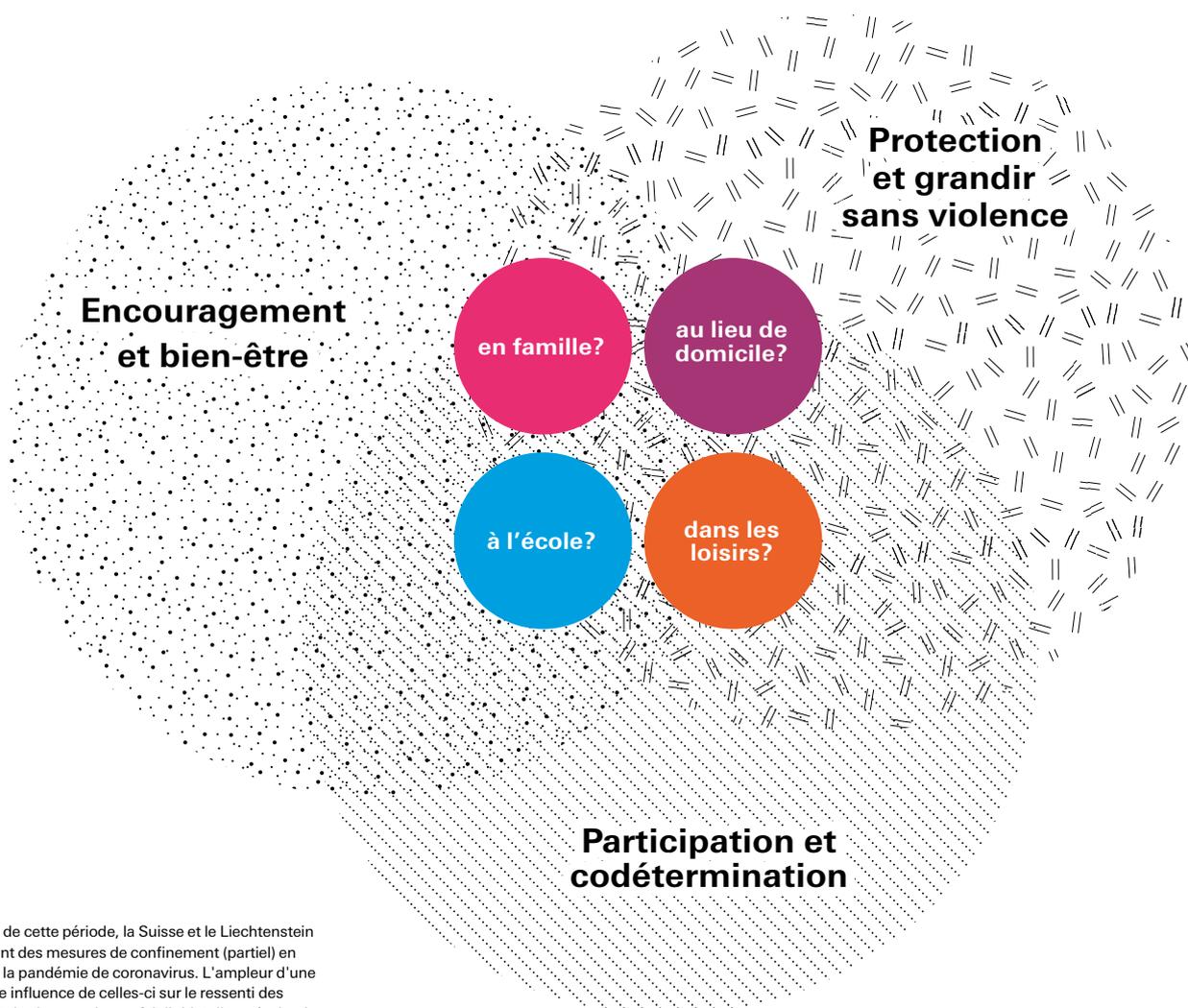
L'UNICEF Suisse et Liechtenstein et l'Institut pour le travail social et les espaces sociaux (Institut für Soziale Arbeit und Räume, IFSAR) du département Travail social de l'Université des Sciences Appliquées de Suisse orientale (USA-SO) ont mené conjointement entre novembre 2019 et juin 2020 un sondage en ligne auprès d'enfants et de jeunes de neuf à dix-sept ans.\* Le but de l'étude était de cerner, de la perspective d'enfants et de jeunes, où nous en sommes en Suisse et au Liechtenstein en matière de mise en œuvre des droits de l'enfant. 1715 enfants et jeunes au total ont participé au sondage - dont 1428 étaient domiciliés dans toutes les régions linguistiques de Suisse et 287 au Liechtenstein. En partant des droits relevant de la protection, de l'encouragement et de la participation, l'étude a abordé un spectre central de droits dans les domaines de vie

que sont la famille, l'école, les loisirs et le lieu de domicile. Grâce à cette approche multiforme, l'étude sur les droits de l'enfant a pu dégager une vue d'ensemble des conditions de vie des enfants et des jeunes de leur propre perspective. Par ailleurs, elle a également cerné de manière très complète les changements qui s'imposeraient selon eux afin que les droits de l'enfant soient mieux appliqués tant dans les différents domaines de vie que d'une manière générale. Dans chacun des domaines examinés, l'étude relève des défis et des lacunes dans la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant en Suisse et au Liechtenstein. Il en ressort également que la situation des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté requiert une attention particulière pour qu'ils puissent eux aussi faire valoir leurs droits.

---

Les questions centrales suivantes en ont résulté pour l'étude:

## Qu'en est-il, du point de vue des enfants et des jeunes, de la mise en œuvre de leurs droits en matière de ...



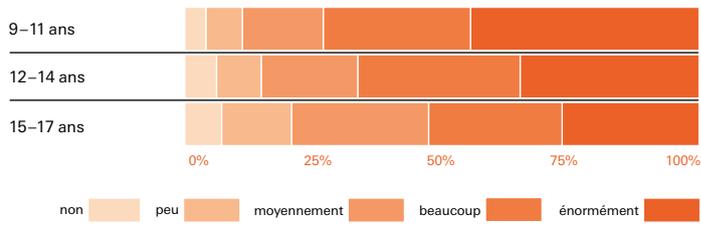
\*Au cours de cette période, la Suisse et le Liechtenstein subissaient des mesures de confinement (partiel) en raison de la pandémie de coronavirus. L'ampleur d'une éventuelle influence de celles-ci sur le ressenti des enfants et des jeunes n'a pas fait l'objet d'une évaluation systématique par rapport aux résultats de l'enquête.

## Droits à l'encouragement et au bien-être:

# moins de pression à la performance, plus d'espaces de liberté!

En ce qui concerne l'encouragement et le bien-être, avec les aspects y relatifs de l'écoute et du temps consacré, un bilan positif est ressorti dans les domaines de vie de la famille, de l'école et des loisirs. Dans ces trois domaines, les enfants et les jeunes considèrent que les adultes les écoutent généralement et leur consacrent du temps. Les résultats sont en revanche nettement moins positifs dans le domaine du lieu de domicile: plus d'un quart des enfants et des jeunes sont d'avis que les adultes du lieu de domicile, politiciennes et politiciens par exemple, ne les écoutent que rarement ou jamais (26%) ou n'ont pas ou peu de temps pour eux (31%). L'on constate en outre en matière de statut socio-économique que les adultes écoutent, dans tous les domaines de vie, moins souvent les enfants et les jeunes touchés par la pauvreté matérielle et leur consacrent plus rarement du temps. Si l'on se réfère à la question ouverte de savoir ce qui devrait changer pour que les enfants et les jeunes se sentent mieux dans les domaines de vie respectifs, ils souhaitent surtout: moins de disputes, moins de violence physique et psychologique (ce qui comprend le harcèlement), moins de pression à la performance, davantage de codétermination et fréquemment aussi des changements sur le plan spatial à la maison, à l'école et au lieu de domicile.

### Est-ce que tu as assez de temps durant la semaine pour te reposer et te détendre? N=1639



D'une façon générale, l'on constate pour les droits dits d'encouragement et au niveau du bien-être ressenti qu'ils ne sont pas pleinement appliqués surtout dans les domaines des loisirs et du lieu de domicile et que des améliorations doivent être visées. Près d'un enfant sur cinq (17%) considère qu'il n'y a pas assez d'espaces pour jouer, rencontrer des amis ou se détendre. Ils sont presque aussi nombreux (15%) à éviter certains lieux en raison du bruit, de la saleté ou de la violence. Au lieu de domicile, c'est-à-dire par exemple dans la commune ou le quartier, près d'un enfant sur quatre (23%) voudrait davantage d'offres de loisirs ou des espaces ludiques et récréatifs mieux aménagés. Il s'agit du souhait de changement le plus fréquemment cité dans ce domaine de vie.

Il ressort en outre de l'étude que plus d'un tiers des enfants et des jeunes sondés (36%) jugent avoir «peu», «moyennement» ou «pas» de temps en semaine pour se détendre et se reposer. Les valeurs sont particulièrement basses à cet égard pour les quinze à dix-sept ans. Peu de loisirs et trop de pression à la performance sont également les deux constats majeurs qui incitent les enfants et les jeunes à souhaiter un changement.

## Recommandations:

Les résultats de l'étude montrent très clairement à quel point il est important, du point de vue des enfants et des jeunes, de préserver les espaces de vie conviviaux qui existent actuellement, d'en créer de nouveaux et d'impliquer davantage les enfants et les jeunes dans leur planification et leur réalisation.

Tous les acteurs au niveau communal sont appelés à y regarder de plus près et à assumer leurs responsabilités afin de tenir dûment compte de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant sur ce plan. Dans cette optique, les enfants et les jeunes devraient être perçus comme des ex-

perts des espaces prévus à leur intention.

Il est nécessaire que tous les acteurs intensifient leurs efforts pour aborder la problématique du stress, de la pression et des occasions de détente spontanées afin de contrecarrer la dynamique initiée. Le droit au repos et à des loisirs requiert en effet d'urgence une meilleure mise en œuvre. Par ailleurs, des mesures préventives en vue de favoriser la santé physique et mentale s'imposent pour soutenir et renforcer la capacité de résilience et les ressources personnelles des enfants et des jeunes. La catégorie d'âge supérieure a particulièrement besoin de soutien sur ce plan.

## Droit à la protection et de grandir sans violence:

# Lutter contre la violence, le harcèlement et la discrimination!

En ce qui concerne le droit à la protection et de grandir sans violence, le bilan est positif dans tous les domaines de vie quant au sentiment de sécurité. La majorité des enfants et des jeunes se sent en sécurité ou très en sécurité dans sa famille, à l'école et dans les loisirs. Les résultats les plus positifs s'expriment dans les domaines de la famille et des loisirs. Néanmoins, près de 15% des enfants et des jeunes ont déclaré qu'ils ne se sentaient que moyennement, voire pas du tout, en sécurité à l'école et cette proportion atteint même près d'un tiers (32%) pour Internet. Même si d'une façon générale, les enfants et les jeunes se sentent en sécurité, les discriminations ainsi que la violence et les punitions font partie de la vie quotidienne de nombreux enfants et jeunes aussi bien au sein de la famille que dans le contexte scolaire. Presque tous les enfants et les jeunes en Suisse et au Liechtenstein sont confrontés, d'une quelconque manière, aux sanctions et/ou à la violence. En comparant les divers domaines de vie, il ressort clairement que les expériences de violence physique (32%) et psychologique (43%) de la part de camarades d'école sont les plus fréquentes. En Suisse comme au Liechtenstein, les enfants et les jeunes subissent pourtant aussi les deux formes de violence de la part des parents (physique: 29% / psychologique: 24%) ainsi que d'enseignantes et d'enseignants (physique: 3% / psychologique: 12%). Près des trois quarts des

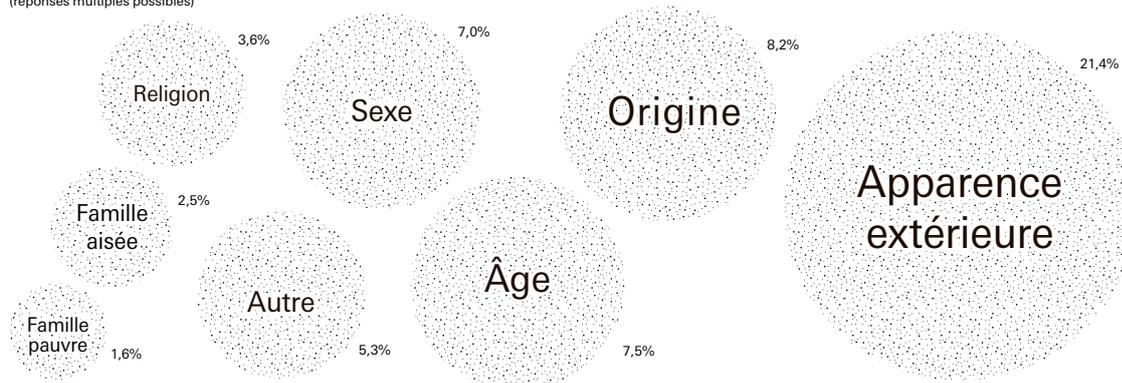
enfants et des jeunes connaissent en outre des punitions en famille (65%) et un bon tiers d'entre eux à l'école (35%). Les enfants et les jeunes touchés par la pauvreté matérielle sont comparativement exposés à un risque accru de violence et de sanctions.

En plus des thèmes liés au sentiment de sécurité et à la violence, les enfants et les jeunes ont également été interrogés sur des expériences de discrimination. À raison de 41%, un grand nombre d'enfants et de jeunes y ont déjà été confrontés au moins une fois en Suisse et au Liechtenstein. Les filles, à raison de 9%, sont deux fois plus nombreuses que les garçons (4%) à s'être déjà senties discriminées en raison de leur genre. Là aussi, l'on constate que plus un enfant ou un jeune est touché par la pauvreté matérielle, plus le risque d'être confronté à des discriminations augmente. Les enfants issus de l'immigration\* font aussi plus souvent l'objet de discriminations. Dans leurs réponses aux questions ouvertes de l'étude, les enfants et les jeunes évoquent à de nombreuses reprises le fait d'être confrontés à moins de violence, de harcèlement et de racisme parmi leurs préoccupations centrales.

### Les raisons pour lesquelles il m'est déjà arrivé de me sentir maltraité ou maltraitée:

N=1671

(réponses multiples possibles)



## Recommandations:

Le fait que le droit des enfants et des jeunes de grandir sans violence n'est pas assuré au sein de la famille et à l'école est une problématique qui doit être abordée d'urgence. Il est essentiel de lutter contre ces violations des droits de l'enfant et d'intensifier l'engagement à cet égard à tous les niveaux. En plus d'améliorations au niveau législatif, cela implique également des mesures dans les domaines du monitoring, de la prévention, des offres et de l'aide apportée.

En ce qui concerne la protection contre la discrimination, le besoin d'agir apparaît à de nombreux niveaux différents. Il conviendrait de veiller à lutter contre les discriminations aussi bien individuelles que structurelles, en créant ou développant des mesures de prévention et des offres efficaces. Une attention particulière devra être portée aux enfants et aux jeunes touchés par la pauvreté ainsi qu'à ceux issus de l'immigration, parce qu'ils sont les plus exposés.

\* Le contexte d'immigration n'a pas été explicitement recensé dans l'enquête. Nos constatations y relatives se réfèrent toujours aux enfants et aux jeunes n'ayant pas de passeport suisse ou liechtensteinois.

## Droit à la participation et à la codétermination:

# retards à rattraper à l'école et au lieu de domicile!

En ce qui concerne les possibilités des enfants et des jeunes d'être impliqués et de participer aux décisions, les valeurs les plus positives sont relevées dans les domaines de vie de la famille et des loisirs. Elles sont en revanche moindres concernant l'école et le lieu de domicile, c'est-à-dire au niveau de la commune et du quartier. Alors que les enfants et les jeunes sont généralement consultés en famille, près de la moitié d'entre eux (46%) constatent que leur avis leur est rarement ou jamais demandé au lieu de domicile. Dans les trois autres domaines de vie, ces valeurs oscillent entre 8 et 13%. À cela s'ajoute le fait que près d'un tiers des enfants et des jeunes (30%) ne sait pas à qui il faudrait s'adresser s'ils souhaitent changer quelque chose à leur lieu de domicile. Cela s'inscrit dans un contraste saisissant par rapport au fait que dans leurs réponses aux questions ouvertes, davantage de concertation et de codétermination fait précisément partie des préoccupations centrales des enfants et des jeunes interrogés. En

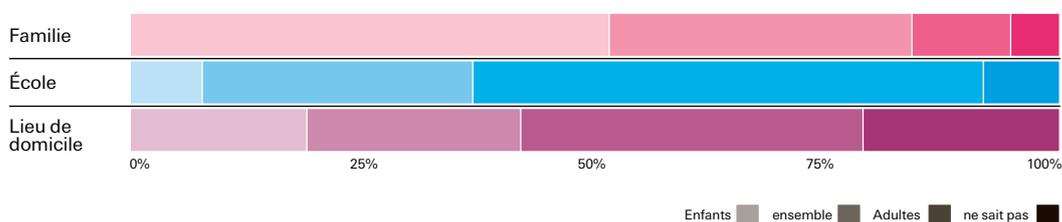
moyenne, l'avis des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté matérielle est moins souvent sollicité par les adultes dans tous les domaines de vie.

En ce qui concerne les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes de participer aux décisions sur des questions centrales, cela n'est pas le cas pour plus de la moitié d'entre eux (55%) dans le contexte scolaire. Compte tenu du fait que l'école est le lieu où les enfants devraient apprendre à exprimer leur opinion et leurs convictions et à participer, l'on pouvait s'attendre à un résultat globalement supérieur. Développer sciemment les compétences interdisciplinaires des enfants et, surtout, les inciter à participer et se forger leur propre opinion, fait explicitement partie des missions de l'éducation publique.

Il convient par conséquent de relever que la participation n'est pas encore appliquée ni vécue de manière suffisante surtout en milieu scolaire et au lieu de domicile, ce que les adolescents plus âgés déplorent tout particulièrement.

### Deux enfants sur trois n'ont pas le droit de participer aux décisions à l'école

#### Qui prend les décisions?



## Recommandations:

Il semble urgent d'intensifier les mesures susceptibles d'améliorer la participation des enfants et des jeunes au lieu de domicile et dans le contexte scolaire. Au niveau communal, il faut ancrer la participation dans les lois, mais renforcer également les mesures d'information et de sensibilisation. La participation, en tant que droit de chaque enfant et adolescent, doit pouvoir s'exercer au sein de la société et développer le comportement correspondant prend du temps. Il s'agit dès lors d'inten-

sifier les efforts afin que tous les enfants et les jeunes - surtout ceux touchés par la pauvreté - puissent participer à tous les processus de planification, de décision et de réalisation les concernant. Cela s'applique surtout à l'école et au niveau communal. Par ailleurs, les professionnels qui travaillent avec des enfants et des jeunes doivent disposer des connaissances requises pour encourager et ancrer efficacement la participation en permettant à chacun de l'exercer.

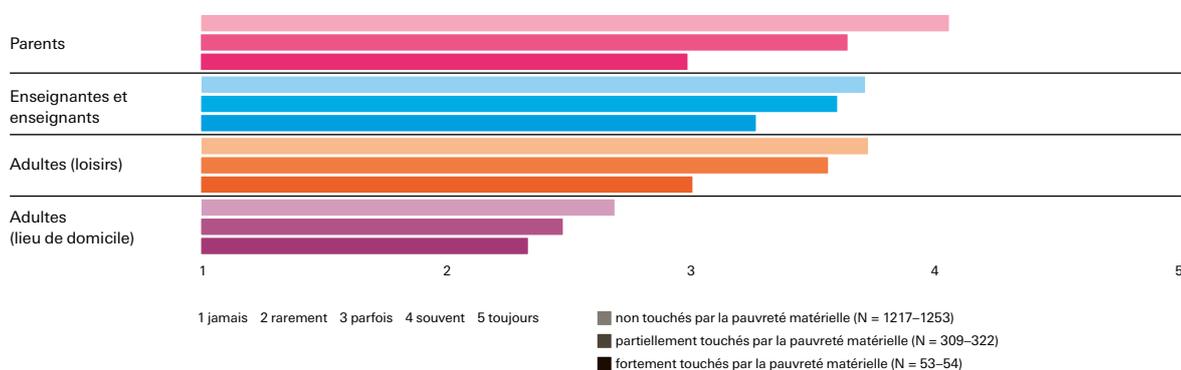
## Enfants et jeunes vulnérables: veiller à l'égalité des chances!

Même si l'étude sur les droits de l'enfant ne s'est pas explicitement penchée sur la situation des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté, l'on constate que ceux-ci ne peuvent exercer leurs droits que de manière conditionnelle et ne disposent pas des mêmes possibilités et chances que les autres enfants et jeunes qui vivent en Suisse et au Liechtenstein. Cette conclusion ressort pour l'ensemble des droits et dans tous les domaines de vie. C'est ainsi que dans tous les domaines de vie, les enfants et les jeunes touchés par la pauvreté se sentent moins en sécurité, sont impliqués dans les processus décisionnels dans une moindre mesure, davantage confrontés à des discriminations et des expériences de violence en famille. Par ailleurs, ils ont en moyenne moins de personnes de référence auxquelles confier leurs problèmes et secrets. Pour les enfants et les jeunes, la précarité matérielle ne porte donc pas seulement atteinte à

leur droit à un niveau de vie suffisant, mais les empêche également dans une large mesure d'exercer leurs droits. Dans la perspective de la Convention des droits de l'enfant, ce résultat est particulièrement préoccupant. Il faut donc redoubler d'efforts afin que ces enfants et ces jeunes ne soient pas systématiquement défavorisés et privés de leurs droits. La Suisse et le Liechtenstein doivent de ce fait considérer la lutte contre la pauvreté infantile comme un enjeu central.

À titre d'exemple, voici ce qui ressort d'une question portant sur le droit à la participation:

### Est-ce que les personnes de ton entourage te demandent ton avis?



### Recommandation:

Dans le sens de la non-discrimination et de l'égalité des chances, le thème de la pauvreté infantile nécessite une plus grande vigilance et les défis inhérents doivent faire l'objet d'une approche globale et multidimensionnelle. Des mesures adéquates doivent être élaborées afin que les enfants et les jeunes touchés bénéficient d'un soutien accru et renforcé pour qu'ils puissent faire valoir leurs droits.

## Propositions de changements formulées par des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes se sont également exprimés sur les changements et améliorations qui s'imposent afin que les droits de l'enfant soient mieux mis en œuvre dans les différents domaines de vie, mais également d'une manière générale. Les réponses des enfants et des jeunes dans les différentes catégories se présentent comme suit:

Plus de  
codétermination  
politique

Meilleure gestion du trafic

Soutien financier

Pas de drogues

Plus de sécurité dans l'espace public

Plus de sécurité sur Internet

Meilleure protection  
de l'environnement

Plus de loisirs,  
moins de pression

Moins de violence  
et de racisme

Une société  
plus juste



Autre situation  
scolaire

Plus d'espaces  
de détente  
et d'offres  
de loisirs

## Impressum

L'étude sur les droits de l'enfant 2021 Suisse et Liechtenstein a été rédigée par Bettina Brüscheiler (chargée de cours, IFSAR/OST), Gianluca Cavelti (assistant scientifique, IFSAR/OST), Mandy Falkenreck (chargée de cours, IFSAR/OST), Sybille Gloor (Child Rights Advocacy, UNICEF), Nicole Hinder (responsable du domaine Child Rights Advocacy, UNICEF), Tobias Kindler (collaborateur scientifique, IFSAR/OST) et Désirée Zaugg (Child Rights Advocacy, UNICEF). Elle a été publiée conjointement par l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et l'Institut pour le travail social et les espaces sociaux (Institut für Soziale Arbeit und Räume, IFSAR) du Département Travail Social de l'Université des Sciences Appliquées de Suisse orientale (OST).

© Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein / OST – Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale

Langue de la version originale: allemand  
Traduit en: français, italien

Conception graphique et mise en page: Bureau Haeberli, Zurich  
Relecture: Andrea Kippe  
Conception graphique et mise en page du questionnaire :  
Superdot – visualizing complexity, Bâle

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein  
Pfungstweidstrasse 10, 8005 Zurich  
+41 44 317 22 66  
info@unicef.ch

Institut pour le travail social et les espaces sociaux (Institut für Soziale Arbeit und Räume, IFSAR)  
Département Travail Social, OST – Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale  
Rosenbergstrasse 59, 9001 St. Gall  
+41 58 257 18 80  
ifsar@ost.ch

### Proposition de citations

Brüscheiler, Bettina; Cavelti, Gianluca; Falkenreck, Mandy; Gloor, Sybille; Hinder, Nicole; Kindler, Tobias; Zaugg, Désirée (2021): Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes Étude sur les droits de l'enfant 2021 Suisse et Liechtenstein Publiée par l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et l'Institut IFSAR, Département Travail Social de l'Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale. Zurich et St. Gall